



**ACCORD INTERUNIVERSITAIRE
DE COOPERATION EN FORMATION SUPERIEURE,
RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT**

Entre

L'université Mouloud MAMMMERI, Tizi-Ouzou
représentée par son Recteur, le Professeur, *Naceur Eddine HANNACHI*

Et

L'université Mohamed Seddik BEN YAHIA Jijel
représentée par son Recteur, le Professeur, *Kaddour LAMARA*

Dans l'ambition mutuelle d'améliorer le niveau scientifique et de formation des partenaires, ainsi que la promotion et l'intensification de l'enseignement supérieur et de recherche, les parties contractantes, convaincues de la nécessité de promouvoir et de renforcer la coopération, la communication réciproque d'information, l'amélioration des programmes de recherche et d'éducation, ainsi que l'échange d'enseignants, de chercheurs, de personnels et d'étudiants ; désireuses d'établir et de promouvoir des relations communes régulières dans le domaines relevant de leurs compétences scientifiques afin de répondre aux besoins de développements du secteur socioéconomiques de notre pays.

Les institutions partenaires conviennent de ce qui suit :

ARTICLE 1

Le présent projet d'accord inter universitaire est destiné à faciliter et à renforcer les échanges scientifiques et pédagogiques entre les partenaires, et à approfondir la coopération en vue de contribuer au développement de la recherche et de l'enseignement supérieur.

ARTICLE 2

Les institutions partenaires conviennent de définir et de réaliser des programmes coordonnés de recherche, de formation et d'enseignement dans tous les domaines d'intérêt commun et prioritaires pour les co -contractants. Dans ce cadre, et sous réserve de l'approbation des instances compétentes des universités, des accords particuliers pourraient intervenir entre leurs facultés, leurs instituts, leurs départements, leurs laboratoires et leurs unités de formation et de recherche. Ces accords particuliers seront annexés par un avenant au présent projet d'accord .les parties contractantes, dans la mesure de leurs moyens et disponibilités, s'efforcent de promouvoir des relations de coopérations, dans un premier temps dans les disciplines suivantes :

- Droit,
- Sciences politiques,
- Sciences biologiques,

